

ACCIDENT survenu à l'avion immatriculé F-GNMD

Evénement :	passage en pylône et basculement sur le dos lors de l'atterrissage.
Causes identifiées :	obstination à effectuer le vol, estimation insuffisante des conditions d'atterrissage.
Conséquences et dommages :	aéronef fortement endommagé.
Aéronef :	avion Piper PA 18-150 « Super Cub ».
Date et heure :	samedi 12 juin 2004 à 19 h 00.
Exploitant :	club.
Lieu :	AD Graissac (12) (privé), lieu dit « Le Faula ».
Nature du vol :	voyage.
Personnes à bord :	pilote.
Titres et expérience :	pilote, 58 ans, PPL de 1972, qualification montagne, environ 3 600 heures de vol dont une centaine sur type. Aucun vol sur type dans les trois mois précédents.
Conditions météorologiques :	estimées sur le site de l'accident : vent 300 à 330°/12 à 18 kt, CAVOK, température 16 °C, QNH 1019 hPa.

Circonstances

Le pilote doit se rendre à Sainte-Geneviève-sur-Argence (12) pour des raisons personnelles. Il explique qu'il prévoit d'abord d'effectuer le trajet par la route, puis les conditions météorologiques étant favorables, il décide d'utiliser l'avion. Dans la matinée, il contacte le propriétaire de l'aérodrome privé de Graissac, situé à quelques kilomètres de Sainte-Geneviève-sur-Argence. Celui-ci lui conseille de venir plutôt la semaine suivante car l'herbe sur la piste n'est pas fauchée. Le pilote répond qu'il doit être dans la soirée à Sainte-Geneviève-sur-Argence et que l'avion peut atterrir sur des surfaces couvertes d'herbes hautes.

Le pilote décolle vers dix-sept heures de l'aérodrome de Toulouse-Lasbordes. Il effectue un posé-décollé sur l'aérodrome de Gaillac (81) afin de reprendre l'avion en main puis prend le cap vers Graissac.

Il effectue deux passages de reconnaissance de l'aérodrome et estime que le vent vient du nord-ouest avec une force de huit nœuds environ. Il se présente en finale pour la piste 13 et atterrit. L'avion roule une quarantaine de mètres dans l'herbe haute, passe en pylône puis bascule sur le dos.

La hauteur de l'herbe sur la piste, mesurée après l'accident, varie de quatre-vingts centimètres à un mètre.

La présence d'un obstacle au nord-ouest de l'aérodrome impose d'atterrir en piste 13.

Le pilote utilisait l'aérodrome une à deux fois par an depuis une quinzaine d'années.

Il ajoute qu'il n'a pas pu estimer la hauteur de l'herbe lors des passages de reconnaissance de la piste.



avion rétabli sur ses roues après l'accident